



Code de vie

Résidence

2023 - 2024



COLLÈGE BOURGET



Cher• e résident•e,

Nous sommes impatients de t'accueillir au sein de la résidence du Collège Bourget.

Nous travaillerons ensemble pour t'offrir un environnement confortable, sécuritaire et stimulant au Collège afin de t'aider à réussir à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe. Nous espérons que ton expérience au sein de la résidence du Collège Bourget te laissera des souvenirs positifs tout au long de ta vie et te permettra d'acquérir les compétences qui te seront utiles à l'avenir.

Le code de conduite suivant explique les attentes et les règles qui permettent à tous les résident•e•s et aux membres du personnel de vivre une expérience sécuritaire et positive. Il est important que tu lises attentivement ce document avec ta famille afin d'être prêt pour le début de l'année scolaire 2023-2024.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à me contacter au Collège.

Au plaisir de faire votre connaissance en août !

Nicholas Hayter
Directeur de la résidence du Collège Bourget

nicholas.hayter@collegebourget.qc.ca

(450) 451-0815 poste 1350





OBJECTIF

Une école sécuritaire, bienveillante et ordonnée est la base d'un environnement d'apprentissage réussi. Le code de conduite de la résidence du Collège Bourget encourage un comportement socialement responsable et permet aux membres de la communauté d'être conscients des comportements attendus et des conséquences possibles.

CONVICTIONS FONDAMENTALES

- Tous les étudiants ont droit à une éducation de qualité.
- Chacun a le droit de travailler dans un environnement sécuritaire.
- Nous valorisons et célébrons la diversité de notre communauté.
- Tous les membres de la communauté du Collège Bourget ne doivent pas discriminer les autres sur la base de la race, de la couleur, de l'ascendance, du lieu d'origine, de la religion, du handicap physique ou mental, de l'âge, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.
- Chacun a la responsabilité de résoudre les conflits d'une manière civile et respectueuse, sans recourir à des comportements violents ou menaçants.

Les membres du personnel du Collège Bourget sont tenus de maintenir un environnement de vie et d'apprentissage positif, et de respecter les normes les plus élevées en matière de comportement respectueux et responsable.

Le personnel du Collège Bourget doit :

- Faire preuve de respect envers tous les élèves, le personnel, les parents, les tuteurs, les bénévoles et les membres de la communauté scolaire.
- Aider les élèves à devenir des citoyens responsables.
- Donner aux élèves les moyens de devenir des leaders positifs au sein de la communauté scolaire.
- Maintenir des normes de comportement cohérentes et équitables pour tous les élèves.

Les étudiants résidents doivent être traités avec respect et dignité. En retour, ils doivent faire preuve de respect envers eux-mêmes et envers les autres.

DROITS DES ÉTUDIANTS RÉSIDENTS :

- Le droit au respect
- Le droit à la vie privée
- Le droit à l'information
- Le droit à la confidentialité
- Le droit d'être entendu et consulté
- Le droit à la paix et à la tranquillité





- Le droit à des services de santé, d'éducation, de nutrition, de soutien et d'animation adéquats.

RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS

Les étudiants sont responsables du maintien d'un environnement de vie positif et harmonieux. Nous attendons des étudiants qu'ils fassent preuve de discernement, qu'ils coopèrent et qu'ils communiquent de manière respectueuse.

Les règles de la résidence sont simples et reposent sur les mêmes principes que la vie en société :

- 1) Le respect de soi*
- 2) le respect des autres*
- 3) Respect des rôles et des responsabilités de chacun*
- 4) Le respect de l'environnement et des espaces physiques.*

1. LE RESPECT DE SOI

Se respecter, c'est montrer que l'on est important et que l'on est un membre apprécié de la communauté du Collège Bourget :

Pour ce faire, l'étudiant.e doit :

- Se laver tous les jours et assurer une bonne hygiène personnelle.
- S'habiller proprement selon le code vestimentaire de l'école.
- Porter des vêtements appropriés aux circonstances et à la saison.
- Prendre soin de ses vêtements (lessive, entretien) et de ses effets personnels.
- Prendre soin de sa santé.
- S'abstenir de consommer des drogues, de l'alcool, du tabac et de fumer.
- Manger sainement et éviter de gaspiller la nourriture.
- Informer le personnel de la résidence si il/elle doit recevoir un traitement médical ou prendre des médicaments.
- Ne pas afficher dans sa chambre, sur ses vêtements, sur son corps, du matériel ou des images considérés comme violents, discriminatoires, dégradants ou faisant la promotion de substances interdites.
- S'abstenir de tout comportement sexuel inapproprié.
- faire preuve de discrétion en ce qui concerne sa vie privée, personnelle et familiale.
- S'abstenir d'échanger ou de vendre des biens.

2. LE RESPECT DES AUTRES

La vie en résidence exige que chacun travaille ensemble, collabore et se respecte. Nous vivons dans un environnement ouvert aux différences. Pour avoir des relations harmonieuses avec tes camarades, tu dois leur montrer qu'ils sont importants. N'oublie pas qu'ils ont les mêmes droits que toi.



On s'attend à ce que :

- tu respectes les autres dans ton langage verbal et non verbal (le harcèlement et l'intimidation sont interdits).
- Tu ne dénigres ni ne ridiculises les autres.
- Tu respectes la vie privée, l'environnement et le bien-être d'autrui.
- Tu respectes les autres dans leurs différences : culture, langue, religion, capacité physique, identité de genre, etc.
- Il est interdit d'agir de manière dangereuse (pas d'agression verbale ou physique).
- Tu ne menaces personne par des mots, des actions ou des écrits.
- Tu ne prends pas les biens d'autrui sans permission.
- Tu respectes les heures de lever et de coucher établies.
- Tu respectes le mode de vie d'autrui.
- Tu encourages les autres à suivre les règles et les attentes.

3. RESPECT DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

Respecter les rôles et les responsabilités de chacun, c'est accepter que certaines tâches te soient confiées et que d'autres soient placées sous l'autorité d'adultes.

- Tu respectes le code de conduite de l'école et tu reconnais la nécessité d'avoir des règles.
- Tu comprends que les adultes prendront des décisions pour assurer la sécurité et maintenir les normes de comportement et d'attitude attendues.
- Lorsque tu n'es pas d'accord, tu l'exprimes poliment et en temps voulu.
- Les étudiants doivent demander l'accord des éducateurs en résidence pour quitter le campus du collège.

4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Respecter l'environnement signifie prendre soin de ce qui est à votre disposition à l'intérieur du bâtiment de la résidence, sur le campus et dans la communauté.

On s'attend à ce que :

- Tu gardes ta chambre propre et bien rangée.
- Tu affiches des photos, des affiches et des dessins appropriés dans des endroits appropriés.
- Tu t'engages à réduire le volume de tes appareils audio afin de respecter les autres.
- Tu prends soin et entretiens le matériel sportif, scolaire, récréatif et éducatif mis à ta disposition.
- Tu as des attitudes sociales respectueuses et responsables.
- Tu participes au nettoyage et à la remise en ordre de la résidence, de la cafétéria et de l'enceinte du collège.



CODE VESTIMENTAIRE À LA RÉSIDENCE

Les personnes vivant à la résidence du Collège Bourget sont des membres estimés de la communauté et leur façon de s'habiller exprime l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. La propreté et le bon goût doivent être le symbole de la tenue vestimentaire de tous les résidents. La résidence du Collège fait partie intégrante du projet éducatif de notre institution et, par conséquent, les valeurs véhiculées par le Collège sont applicables et transférables en soirée. La notion de tenue vestimentaire impose un certain nombre de règles. La résidence n'est pas un lieu de liberté absolue et doit rester un lieu d'apprentissage et de respect, même dans le choix des vêtements. L'habillement et le comportement relèvent de la responsabilité conjointe des élèves, des parents et des éducateurs. Une tenue sportive et décontractée, adaptée aux activités du soir, telles que les périodes d'étude et d'animation, est toujours exigée.

Les vêtements et accessoires suivants sont interdits :

- Les élèves doivent porter des vêtements qui couvrent les sous-vêtements.
- Les hauts des élèves doivent être munis de bretelles et ne doivent pas exposer le ventre ou la poitrine.
- Les élèves doivent porter des shorts ou des jupes d'une longueur appropriée (à hauteur des bras).
- Les élèves doivent porter des vêtements exempts d'inscriptions ou d'images dégradantes véhiculant des messages violents et discriminatoires.

Les vêtements portés dans le confort de la maison familiale ne sont pas nécessairement acceptables ou souhaitables dans la résidence, qui reste un lieu public. Considérons que la résidence est un lieu d'apprentissage et de développement intégral de la personne où elle est invitée à adopter les valeurs de la communauté de notre famille Bourget.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

1) Le but est d'assurer une utilisation responsable, appropriée et contrôlée des appareils électroniques tels que les téléphones cellulaires, les ordinateurs et les tablettes.

2) La résidence doit être un environnement communautaire. Nous favorisons les relations interpersonnelles plutôt que l'utilisation d'appareils électroniques.

L'utilisation des appareils est autorisée dans la résidence de 15 h 55 à 21 h. Sauf indication contraire, l'utilisation d'appareils électroniques après le couvre-feu dans la résidence est interdite. Les éducateurs peuvent confisquer l'appareil de ceux qui ne respectent pas les consignes d'utilisation. Les étudiants doivent demander le consentement des autres personnes pour prendre des photos ou des vidéos et doivent consulter un éducateur de la résidence.



CHAMBRES DE LA RÉSIDENCE

Votre chambre est un lieu privé. Vous êtes la seule personne à pouvoir y accéder. Elle doit toujours être propre et rangée et doit être fermée à clé lorsqu'elle n'est pas utilisée. Une caution de 5 \$ sera prélevée pour la clé, le coût des clés de remplacement sera à la charge des étudiants. L'administration se réserve le droit de visiter les chambres à tout moment.

Au réveil, vous devez faire votre lit et ranger votre chambre avant toute chose. Vous êtes autorisé à décorer votre chambre si vous respectez les règles suivantes :

- Pas de graffitis ni de peinture
- Une affiche doit refléter les principes suivants : pas de contenu prônant la violence, la promotion de substances interdites, le sexisme, le racisme, l'intolérance, l'incitation à l'irrespect de soi ou d'autrui.
- L'affiche doit être acceptée et autorisée par l'un des éducateurs et peut être fixée à l'aide d'une punaise adhésive.
- Les familles seront facturées pour tout vandalisme ou dommage causé à une chambre individuelle ou à un secteur du collège.

L'HEURE DU COUCHER

- Secondaire 1 et 2 : 21h30
- Secondaire 3, 4, 5 et 10, 11, 12 : 22h
- Week-end : 23 h

L'HYGIÈNE

Voici les règles d'hygiène à respecter :

- Se brosser les dents au réveil et au coucher
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant chaque repas et après être allé aux toilettes.
- Changer de sous-vêtements et de chaussettes tous les jours
- Se doucher tous les jours et se laver les cheveux régulièrement.

PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Liste des tâches hebdomadaires à accomplir :

- Vider sa poubelle
- Laver l'évier et le miroir
- Balayer et laver le sol
- Ranger tes vêtements dans ton armoire
- Nettoyer ton rebord de fenêtre
- Jeter les aliments périmés.
- Fermer et verrouiller les portes et les fenêtres



POSSESSION ET CONSOMMATION

Sur l'ensemble du campus, y compris la résidence, il est interdit de consommer, de posséder, de distribuer, de vapoter ou de vendre de l'alcool, des drogues, des cigarettes, des boissons énergisantes ou tout autre produit équivalent, ainsi que d'être sous l'influence de ces substances. Si une telle situation se produit, le directeur en sera informé et des conséquences seront appliquées, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du résident du campus et à son exclusion permanente de la résidence. Les éducateurs peuvent procéder à un test de dépistage de drogues dans toute situation où il y a suspicion de consommation de drogues.

VÉHICULES

L'accès aux véhicules des étudiants sera limité pendant la semaine. Les parents et l'éducateur de la résidence doivent donner leur accord avant qu'un résident n'utilise son véhicule.

Aucun autre résident ou passager ne peut se trouver dans le véhicule du résident sans l'accord préalable de ses parents et de l'éducateur en résidence. Le véhicule doit être garé dans le stationnement de l'aréna du collège. Il doit être entendu que l'utilisation quotidienne du véhicule est interdite et que le stationnement est un privilège accordé aux résidents. En cas de manque de coopération de la part du résident, le droit d'avoir son véhicule sur le campus lui sera interdit.

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Les étudiants en résidence qui prennent régulièrement des médicaments le matin ou le soir doivent remettre leur ordonnance à leur éducateur. Les médicaments doivent être préparés dans des dosettes (*pillbox*) ou *Dispill*, clairement identifiés au nom de l'étudiant et avec l'ordonnance de la pharmacie inscrite au dos. Les dosettes vides sont remises aux étudiants concernés le dernier jour de la semaine pour être remplies à la maison et rapportées à la résidence à leur retour. Pour prendre le médicament du matin, l'élève doit se présenter entre 7h15 et 7h30 au bureau de l'éducateur de la résidence.

Les parents doivent communiquer toute modification de la prise de médicaments par un résident.



RÉSIDENCE DE FIN DE SEMAINE

Les étudiants qui séjournent dans la résidence pendant la fin de semaine doivent :

- Se présenter aux éducateurs de la résidence à 16h le vendredi (ou le premier jour du week-end)
- Vérifier l'horaire des repas et des activités affiché sur le tableau ou se référer aux messages envoyés sur le groupe de la résidence de fin de semaine.
- Communiquer avec les éducateurs en résidence avant le mercredi pour toute activité qui aura lieu durant le week-end à venir (entraînement, showcase, match, excursion).
- Lorsqu'ils demandent l'autorisation de s'absenter de la résidence de fin de semaine, les étudiants doivent remplir le formulaire de demande **Annexe D - Formulaire de demande d'activité de fin de semaine** au moins 48 heures avant le week-end.
- Nettoyer et ranger les espaces communs (cafétéria, bistro, salon, etc.).
- Respecter le couvre-feu du week-end et être à l'étage de la résidence à 22h.
- Les résidents sont autorisés à se rendre dans les parties communes de leur étage jusqu'à 23h s'ils sont silencieux et respectent les autres résidents et le personnel.
- Prendre des douches avant 23h
- Ne pas passer d'appels téléphoniques ou vidéo après 23h.

ATTENTES PENDANT LES SORTIES DE FIN DE SEMAINE

Pendant les sorties et les activités du week-end, les étudiants doivent :

- S'engager positivement dans la sortie ou l'activité
- Rester assis dans le bus pendant toute la durée du voyage
- Communiquer de manière appropriée avec les autres élèves et les membres du personnel
- Écouter les instructions, les points de rencontre et l'horaire
- Arriver à l'heure, les élèves peuvent être facturés si des frais supplémentaires sont encourus en raison de l'arrivée tardive d'un élève.
- Au moment opportun, écouter de la musique avec des écouteurs et non avec un haut-parleur.
- Déposer tous les déchets dans une poubelle en quittant le bus.
- S'assurer que le bus est propre et fermer les fenêtres
- Respecter les instructions du chauffeur, du guide et des éducateurs.



INTERVENTIONS ET CONSÉQUENCES

Le personnel et l'administration du Collège Bourget appliqueront l'intervention ou la conséquence appropriée en fonction de la gravité du comportement et des interventions ou conséquences antérieures

- Contact avec le parent ou le tuteur
- Conférence avec les membres du personnel, les parents/tuteurs et l'administration
- Restitution, y compris une solution logique au problème
- Justice réparatrice ou résolution de conflit
- Travail d'intérêt général (par exemple, nettoyage des terrains de l'école, travail bénévole).
- Plan d'intervention comportementale
- Confiscation des objets personnels
- Changement de vêtements appropriés
- Perte de privilèges (entraînements, jeux, activités)
- Orientation vers un conseiller, un psychologue, un travailleur social, une infirmière
- Changement de chambre
- Suspension interne ou externe
- Intervention de la police
- Expulsion de la résidence
- Résiliation du contrat d'enseignement collégial

Si l'étudiant ne collabore pas pleinement avec les éducateurs, le coordonnateur ou l'administration de la résidence, le dossier de l'étudiant peut être référé directement au Comité de discipline du Collège. Il est à noter que le règlement intérieur peut être modifié à tout moment par la direction du Collège Bourget.

Les élèves et les parents doivent signer le **formulaire d'engagement au code de conduite de la résidence du Collège Bourget Annexe E**. Ce formulaire doit être remis à un éducateur de la résidence au début de l'année scolaire en août.



ANNEXE A

SOIRÉES DE RENTRÉE À LA RÉSIDENCE ET INFORMATIONS DE CONTACT

Les portes de la résidence ouvrent à 19h30 les soirs d'école (le dimanche ou le lundi au retour des vacances). Si vous prévoyez conduire vous-même votre enfant au Collège les soirs d'école, nous vous demandons de respecter les heures d'ouverture de la résidence.

Votre enfant doit rester dans l'enceinte du campus dès son arrivée et jusqu'à l'heure du coucher. S'il est absent le soir de la rentrée, vous devez contacter le coordinateur de la résidence avant 21h et laisser un message sur la boîte vocale pour signaler son absence. Il en va de la sécurité de nos élèves. Exceptionnellement, nous pouvons accueillir votre enfant à la résidence jusqu'à 22h les soirs de rentrée ou de semaine.

BÂTIMENT LOUIS-QUERBES
450 451-0815

RÉSIDENTES (FILLES) Secondaire 1 à 5 et 10e à 12e année

Semaine : Bénédicte James, poste 1444

Fin de semaine Karine Séguin, poste 1403

RÉSIDENTS (GARÇONS) Secondaire 1 à 5

Semaine : Yvan Duplantie, poste 1361

Fin de semaine : Stéphane Pilon, poste 1320

Lorsque vous laissez un message sur l'une des boîtes vocales de la résidence, veuillez inclure les informations suivantes :

- Votre nom et celui de votre enfant
- Raison de l'absence
- Date de retour au Collège.





ANNEXE B

FOURNITURES RECOMMANDÉES POUR LA RÉSIDENCE

Effets personnels	
	Brosse
	Brosse à dents
	Dentifrice
	Mouchoirs en papier
	Savon
	Vêtements de nettoyage (2)
	Serviettes de bain (2) + Serviettes de piscine (1)
	Sèche-cheveux
	Shampooing
	Sac pour le linge sale
	Gobelet en plastique
	Assiette, cuillère, bol, couteau à beurre pour les collations (1 de chaque)
Vêtements de rechange (identifiés)	
	Chandails et/ou chemises pour la résidence après 16h
	Pantalons ou jeans pour la résidence après 16h
	Sous-vêtements
	Chaussettes
	Baskets pour le sport et la résidence
	Maillot de bain/serviette pour la piscine
	Sandales de douche (fortement recommandées)
Chambre	
	Taie d'oreiller
	Draps et couettes
	Chargeur pour appareils électroniques
	Peignoir
	Ventilateur sur pied

Veuillez noter que les étudiants ne sont pas autorisés à avoir les articles suivants dans leur chambre : Réfrigérateur, glacière électrique, grille-pain, télévision.



ANNEXE C

SORTIES AU VILLAGE POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE 4, 5 ET DES CLASSES 10, 11 ET 12

Chers parents,

Nous vous demandons l'autorisation de permettre à votre enfant de participer à des sorties au village pendant la semaine. Les objectifs sont d'assurer la sécurité de votre enfant et un meilleur contrôle de la présence lors de ces sorties.

Les sorties au village restent un privilège pour les résidents. Les éducateurs tiennent compte de l'engagement et du sens des responsabilités de votre enfant qui sont les deux critères pour obtenir ce privilège. L'équipe de la résidence se réserve le droit de retirer à votre enfant le droit de sortir en cas d'indiscipline ou de non-respect du code de conduite.

A aucun moment votre enfant ne peut quitter le campus sans l'autorisation d'un éducateur, même les soirs d'arrivée à la résidence.

Les sorties au village ne sont proposées qu'aux élèves de 4e et 5e secondaire ainsi qu'aux élèves de 10e, 11e et 12e année qui sont en résidence. La signature d'un parent est nécessaire pour autoriser une sortie non encadrée au village. Lors de ces sorties, le résident doit signer son nom dans un registre géré par son éducateur à son départ de la résidence et à son retour du village.

L'équipe de la résidence

J'autorise mon enfant _____

à participer aux sorties au village :

- le mardi de 16h15 à 17h45

- Le jeudi de 16h15 à 17h45

Signature du parent _____





ANNEXE D

AUTORISATION DE SORTIE EN SEMAINE

Student's name: _____

Niveau scolaire : _____

J'autorise mon enfant à quitter la résidence du Collège le soir avec l'autorisation préalable de l'école.

En utilisant sa propre voiture. Oui ☐ Non ☐

En étant passager de la voiture d'un autre élève. Oui ☐ Non ☐

En conduisant d'autres élèves dans sa voiture. Oui ☐ Non ☐

Signature du parent : _____ Date: _____

Les sorties sont autorisées le mercredi entre 17h30 et 21h30 uniquement. Veuillez noter que toute consommation d'alcool ou de drogue est strictement interdite et que le Collège se dégage de toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir lors de ces sorties.

En tant que résident du Collège Bourget, je m'engage à toujours aviser l'école de mes allées et venues, à respecter les contrats et à être responsable en tout temps.

Signature de l'élève : _____ Date: _____





ANNEXE E

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SORTIE EN RÉSIDENCE DE FIN DE SEMAINE

Les étudiants qui souhaitent s'absenter de la résidence le week-end doivent remplir ce formulaire et le remettre au responsable des résidents de 7 jours 48 heures avant la date prévue.

L'autorisation de s'absenter de la résidence ou de l'activité reste un privilège. Une demande peut être refusée si l'étudiant ne satisfait pas aux normes académiques ou s'il ne respecte pas les attentes du code de conduite de l'école et de la résidence. À aucun moment, un résident ne peut quitter le campus sans autorisation.

Un membre de l'équipe de résidence communiquera avec la famille d'accueil pour assurer la sécurité de notre résident de fin de semaine.

Nom de l'étudiant : _____

Numéro de téléphone du résident : _____

Nom de l'étudiant hôte : _____

Niveau scolaire : _____

Nom du contact familial : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Date et heure de départ : _____

Date et heure de retour : _____

Attentes :

- Les étudiants doivent avoir soumis ce formulaire au moins 48 heures avant la date de départ.
- Les étudiants doivent avoir un bon niveau académique et comportemental.
- Les étudiants doivent être joignables par téléphone portable à tout moment.
- Le résident ne doit en aucun cas être sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Les étudiants doivent respecter les heures de départ et de retour fixées
- Les familles d'accueil doivent répondre aux attentes du Collège en matière d'encadrement.
- Les étudiants doivent organiser leur propre transport.

Le non-respect de ces attentes peut entraîner la révocation du privilège par l'administration.

Décision : ☐ Approuvé ☐ Refusé Motif : _____

Signé : _____





ANNEXE F



ENGAGEMENT À RESPECTER LE CODE DE CONDUITE DE LA RÉSIDENCE

Nom de l'élève : _____

Mon enfant et moi-même avons lu le code de conduite de la résidence du Collège Bourget.

En signant ce formulaire, nous confirmons que nous comprenons les règles et les attentes et que nous respecterons le code de conduite.

Signature du parent :

Signature du résident :

Date de la signature :

Merci de remettre ce document à l'éducateur en résidence au début de l'année scolaire.

